

**Procès-verbal de l'assemblée de
la commune 1ère section de St-Brais
du 25 avril 2022**

Il est 21 h 35 à l'horloge lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 12 du 31 mars 2022 ainsi que par l'usage local.

Sont nommés scrutateurs Mme SC et M. ML.

M. MS donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 33'500.-- pour la réfection du chemin de la Fin-Dessous jusqu'à la croisée du Fondeva. Financement par le fonds des chemins.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 15'500.-- pour la réfection du chemin groisé du Fondeva. Financement par le fonds des chemins.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 54'000.-- pour la réfection du chemin du Seineut. Financement par le fonds des chemins.
5. Divers et imprévus.

Les 27 citoyens présents acceptent l'ordre du jour tel que présenté. Le droit de vote n'est pas contesté.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Mme SG, secrétaire communale, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021. Il est accepté à l'unanimité des citoyens présents.

2. Discuter et voter un crédit de Fr. 33'500.-- pour la réfection du chemin de la Fin-Dessous jusqu'à la croisée du Fondeva. Financement par le fonds des chemins.

Mme le Maire AE donne en préambule des 3 crédits à voter concernant les chemins, l'état du fonds des chemins qui compte Fr. 130'000.-- ainsi que le fait qu'il est alimenté annuellement de quelque Fr. 10'000.-- par les taxes des propriétaires fonciers.

Les crédits de ce soir sont à discuter en raison des dégâts survenus suite aux pluies de juin 2021.

M. AL, conseiller communal, indique que les rigoles du Chésal au Fondeva ont fortement souffert, des trombes d'eau, bien qu'exceptionnelles dans leur quantité, de l'été dernier et que les rigoles faites à l'époque, ont été mises à des niveaux ne permettant pas suffisamment l'écoulement des pluies. Une réfection de ces accotements, des grilles ainsi que le rehaussement d'une patte d'oie à l'intersection de la ferme du Fondeva sont au programme du devis de Fr. 33'500.--.

A la suite de quelques précisions, le président fait passer au vote et constate l'unanimité pour ces réparations.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 15'500.-- pour la réfection du chemin groisé du Fondeva. Financement par le fonds des chemins.

M. AL expose ce nouveau tronçon de chemin à réparer. Celui-ci est utilisé principalement par les Chemins de fer du Jura, qui, après leur avoir demandé, ne participeront pas à cette réparation et à M. YS, agriculteur, pour accéder à ses champs.

Lors du déluge de l'an dernier, M. YS, a, contre paiement de ses heures par la commune, nettoyer ses champs des pierres parties du chemin, mais informe qu'il ne le refait plus si cela devait se reproduire, car actuellement les cailloux ayant été lavés, ils s'en iront en cas de nouvelle intempérie.

Le conseil n'est pas favorable à cette réparation car elle ne concerne pas un accès très fréquenté et, rappelle que ses finances ne sont pas celles de communes riches. De plus les travaux discutés au précédent point, devraient diminuer l'eau de s'écouler sur ce chemin en groisé.

M. DG, membre de la commission des chemins, évoque la possibilité d'étudier un chemin en herbe qui pourrait peut-être s'avérer meilleur marché.

La parole n'est plus utilisée et M. MS, relève 12 oui, 0 non et 13 absentions. La rénovation de ce tronçon est donc validée, à voir avec quel revêtement.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 54'000.-- pour la réfection du chemin du Seineut. Financement par le fonds des chemins.

C'est encore M. AL qui intervient sur ce dernier crédit et précise que cet accès concerne uniquement quelques agriculteurs qui y travaillent leurs champs.

La visite avec la commission des chemins a montré que l'entretien des aménagements de rigoles faites il y a 6-7 ans n'a pas été effectué et le temps très pluvieux de juin dernier a, par conséquent, aggravé les trous le long du chemin en les creusant de manière conséquente à certains endroits.

Il est relevé que de tout temps ce chemin a toujours été carrossable, mais sans luxe. Des discussions suivent notamment avec l'un des agriculteurs concernés présent ce soir, M. VQ, qui reconnaît pour sa part une certaine négligence d'entretien mais conçoit tout à fait qu'une réfection impeccable n'est pas indispensable ; il souhaite qu'aux endroits les plus critiques les réparations soient faites de manière à ce que cela ne recommence pas aux prochaines pluies.

Il est suggéré qu'en lieu de rigoles, des bosses soient faites, mais quelque soit la solution, il faut que l'eau puisse s'écouler et pour cela un entretien régulier est indispensable.

Une contre-proposition est donc soumise aux citoyens en abaissant le crédit à Fr. 20'000.-- afin de parer aux dégâts les plus conséquents.

M. MS passe donc au vote le crédit de Fr. 54'000.-- comme publié dans le tractanda et compte 16 non, 4 oui et 7 abstentions. Il est donc refusé.

S'ensuit la proposition financière inférieure et c'est par 23 oui et 4 abstentions que le chemin du Seineut verra une amélioration jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.--.

5.Divers et imprévus

M. YM indique avoir appris que les pâturages d'estivage ne seront pas proposés aux agriculteurs cette année et aurait aimé en être averti car certains comptent dessus.

M. AL confirme que ces deux parcelles ont, sur décision du conseil, été mises à disposition des nouveaux exploitants de M. PQ (artiste) qui a revu la répartition de ses terres. Les démarches administratives en collaboration avec M. Vincent Jolidon de la FRI, devant définir les secteurs propres à chaque agriculteur louant du terrain à M. PQ ont reçu un retour dans la deuxième quinzaine de mars et les autorités ont estimé le temps trop court pour parer aux modifications de barres avant de lâcher le bétail. Cette adaptation temporaire a été suggérée aux personnes concernées qui l'ont acceptée.

M. YM estime révoltante cette facilité de trouver des solutions et par conséquent du pâturage supplémentaire alors que lui, en a demandé il y a 7 ans à la commune et est en procès actuellement au vu du refus de la commune de lui en octroyer. A ce sujet, il affirme qu'il n'abandonnera jamais sa démarche.

M. JE accède dans le sens de son voisin en indiquant qu'il n'est pas correct de procéder ainsi parce qu'il est, selon lui, très facile de changer des barres et que dans d'autres situations il a été très rapide de redonner du pâturage à des agriculteurs.

Mme le Maire lui répond, qu'au contraire des exemples qu'il donne, dans le cas présent, de nombreux exploitants sont concernés et que les modifications engendreront le changement d'une dizaine de barres afin que chacun puisse bénéficier d'un secteur de pâturage cohérent à exploiter.

M. YM interpelle également les autorités pour la pose de poteaux au Plaignat pour le concours des chevaux. M. QG répond que le nécessaire sera fait mais que les aménagements pour cette occasion doivent être organisés dans des délais raisonnables ce qui n'a pas été le cas l'année dernière.

M. JPQ revient sur les problèmes de pâturage, notamment celui du règlement contre lequel il dit s'être opposé, ainsi que sur son bordereau. Il met en accusation le travail et les compétences du conseil. Sa réaction dépassant la cordialité, s'ensuit une tension qui fait réagir Mme AE qui indique que la place de maire peut être prise aux prochaines élections. Elle refuse de continuer la soirée en entendant de telles accusations.

Devant la tournure houleuse des échanges, le président déclare lever la séance, mais juste avant cela, Mme CC, conseillère communale, prend la parole et déplore, alors que la population s'est sentie concernée par les sujets de ce soir, le comportement peu respectueux d'individus présents et que des situations personnelles interviennent dans une assemblée communale.

Il est donc 22 h 20, lorsque, sans plus attendre, M. MS clos les débats et remercie l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune 1ère section

Le président

La secrétaire

MS

SG